

Motion 1752

Miliciens et qualité de vie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que l'intense activité du Grand Conseil rend nécessaires des pauses pour les miliciens que nous sommes;
- que ces pauses doivent être prises dans les meilleures conditions possibles;
- qu'une buvette est un lieu de convivialité et sociabilité bien comprises;
- que les miliciens doivent pouvoir s'y ressourcer dans le calme et un confort minimal;
- que dans l'intérêt supérieur de la République, c'est souvent là que se résolvent et se dénouent intrigues et problèmes;
- que le Parlement se doit de susciter des chefs-d'œuvre de la part des écoles de Genève,

invite le Conseil d'Etat

à organiser un concours ouvert aux écoles d'art de Genève pour l'aménagement et la décoration du lieu-dit buvette du Grand Conseil, d'ici à la fin de la législature.